

n'ont pas été rendus publics; mais cet écrit doit être envoyé à tous les Princes Catholiques & aux Cardinaux qui résident à leurs Cours, pour leur faire connoître que dans la décision de l'affaire de ce Cardinal on en a agi avec beaucoup de modération. On apprend cependant que Son Eminence, sans avoir jusqu'ici donné aucune marque de son obéissance par rapport au remboursement de la somme à laquelle il a été condamné, a déjà fait remettre, par le moyen du Duc de Palombara, une Requête au Cardinal Petra pour la présenter au Pape, par laquelle il lui demande son absolution; mais que Sa Sainteté l'a d'abord rejetée.

Voilà comment s'est terminé ce Procès commencé peu après la mort de Benoît XIII. dont le Cardinal Colcia étoit créature, favori, & tout le conseil, & dont il avoit abusé des bontés en abusant de l'autorité que ce pieux Pontife lui avoit confiée, par des malversations de toute espèce qui lui ont mérité la juste punition rapportée dans sa Sentence, & qui rendront à jamais sa mémoire peu respectable.

IV. Il n'y a point d'apparence, après ce que l'on a vu ci dessus, que l'Evêque de Targa soit traité avec plus de faveur & de ménagement, puisqu'il se trouve impliqué dans tout ce qui a été porté à la charge du Cardinal son frere. Il y a long-tems, comme on le sçait, qu'il est enfermé dans les prisons du Château de St. Ange. On vient d'apprendre que delà il fut transféré vers le milieu de Mai dans celles de l'Inquisition, où il est tombé malade; que néanmoins son Procès sera instruit dans peu de jours; & l'on croit d'avance que la moindre peine qui lui sera infligée, ce sera celle d'être relegué dans quelque Forteresse.

V. On ne voit encore nul acheminement à paci-
fier